



MARS



AVRIL



MAI



JUIN



JUILLET



AOÛT



SEPTEMBRE

**RÉCOLTEZ
LES FRUITS
DE TOUTES
VOS ATTENTIONS**



NOVEMBRE



DÉCEMBRE



JANVIER



FÉVRIER

CERTIS
Growing Together

KOCIDE® 35 DF
Pour une vigne et des cultures saines

certiseurope.fr

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

KOCIDE® 35 DF

Sécurité et tranquillité garanties pour le producteur



Performance technique :
Efficacité reconnue
et bonne résistance au lessivage.



Souplesse d'utilisation :
Homologué sur plus de 20 cultures,
possibilité d'adapter la dose
selon l'infestation (vigne).



**Facilité et praticité
d'utilisation :**
Absence de poussière,
mise en suspension rapide,
tenue dans le temps durable.

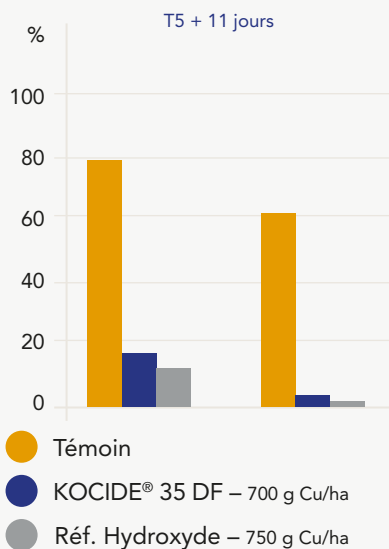
Une couverture maximale
du végétal traité grâce à :

- Un effet anti-agglomération des particules
- Un effet d'étalement sur la feuille
- Une micronisation de qualité

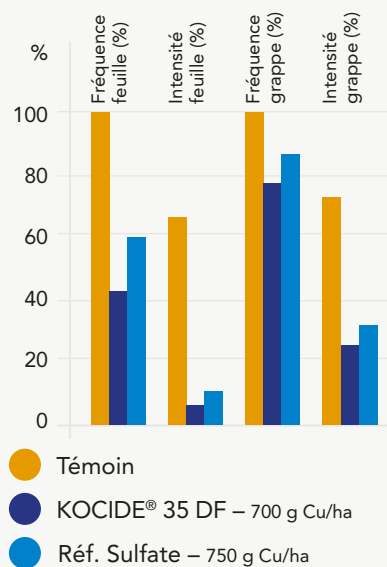
UTILISABLE SUR VIGNE, ARBRES FRUITIERS, CULTURES LÉGUMIÈRES ET PORTE-GRAINE

ESSAI MILDIU TOMATES Notation sur feuilles

Fréquence (%) | Intensité (%)

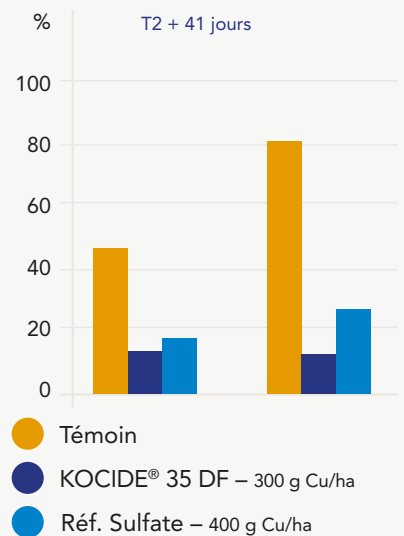


MOYENNE 2 ESSAIS MILDIU VIGNE Notation sur feuilles



ESSAI BACTÉRIOSE PÊCHER Notation sur feuilles & pousses

Fréquence sur feuilles (%) | Fréquence sur pousses (%)



OPTIMISATION DES DOSAGES

Dose préconisée en vigne	DAR	DRE	ZNT Aquatique
Entre 2,0 kg et 3,0 kg/ha	21 j	24 h	20 m



11/2018 - Kocide® 35 DF - AMM 9900354 - cuivre de l'hydroxyde de cuivre 350 g/kg (35 % p/p) - Attention - H302 : Nocif en cas d'ingestion. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H332 : Nocif par inhalation. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 : Contient du 2,4,7,9-tétraméthyldec-5-ène-4,7-diol. Peut produire une réaction allergique. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - P261 : Éviter de respirer les poussières et brouillards de pulvérisation. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 : Porter des gants, un vêtement de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Eliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur. * Marque déposée Kocide LLC. Homologation Spiess-Urania Chemicals GmbH, Frankenstrasse 18 b, 20097 Hamburg, Allemagne. Distribué par CERTIS Europe BV, 5 rue Galilée, 78280 Guyancourt - Tél. : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55. N° d'autorisation : IF01808 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/cophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. * Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement (CE) n°834/2007.